

# RAPPORT D'ACTIVITES

# 2017

AGO

19 JUIN 2018

VICHY

UNION REGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES  
AUVERGNE-RHONE-ALPES







Élu récemment en janvier 2018, il me revient cependant de vous présenter ce rapport bien qu'il porte formellement sur l'année 2017 : cette référence est surtout l'occasion de saluer l'engagement et le travail accompli durant de nombreuses années par Dominique Dupré. Je l'ai appelé souvent cette année pour écouter ses conseils toujours avisés, pour bénéficier de son expérience sur notre secteur d'activité et sa connaissance fine des réalités de territoire. Il n'a pas pu être présent aujourd'hui mais je ne doute pas qu'il pense à nous. Merci à vous pour votre présence dans un contexte où l'agrandissement du périmètre territorial de notre Union pose des problématiques d'éloignement certain.

L'année 2017 a été celle de la mise en œuvre effective d'un travail en commun entre nos deux « ex-régions ». Ce n'était pas forcément évident d'emblée compte tenu de pratiques différentes pour une part. Il fallait donc se fonder sur ce qui nous rassemble au-delà de tout, c'est-à-dire les valeurs que nous partageons. C'est d'ailleurs bien ce que disent les statuts de l'UR : « l'UR a pour objet sur son territoire de défendre, avec les adhérents, les principes fondamentaux énoncés par la charte de l'UNHAJ ». A cet égard, la référence à l'Education populaire est un ciment, même si, sous cette forme, ou sous cet intitulé, elle peut paraître désuète ou datée ... Mais elle nous parle et nous donne le cap : « concourir à la socialisation et à l'épanouissement des jeunes en mettant à leur disposition, quelle que soit leur situation, des logements, des équipements et des services leur offrant un appui matériel, moral et éducatif ».

Je reviens « au texte », comme on dit parce que je crois que nous pouvons y trouver matière à alimenter certaines interrogations qui nous traversent encore, entre la responsabilité du « logeur » et celle, qui me semble première, de « l'accompagnateur social ».

Je relève aussi sur les missions ce qui suit : défendre, atteindre, promouvoir... « avec les adhérents » ou « avec la participation active des adhérents ». En effet, les valeurs que nous défendons ne peuvent être portées par l'URHAJ que si elles sont légitimées par l'effectivité d'un engagement commun. Cet engagement est aussi un guide dans les relations entre l'UR et ses adhérents, en ce qu'il permet d'illustrer concrètement la part d'initiative de chacun. C'est aussi ce que traduit le principe dit « de subsidiarité » que nous devons éprouver. A cet égard, nous devons encore travailler à nos modes de gouvernance. C'est un chantier essentiel de l'année en cours et à venir.

Nos statuts rappellent également que l'UR est garante du principe de solidarité des adhérents entre eux. Je cite ici l'article II : « Les adhérents peuvent procéder à des négociations et conclure des conventions pour leur propre compte avec les partenaires régionaux après concertation avec l'URHAJ ». Je comprends en cela, en combinaison avec le principe de subsidiarité que je viens d'évoquer, que tout projet potentiel sur un territoire donné implique naturellement une concertation entre les structures adhérentes implantées sur le dit territoire, l'URHAJ étant ici, en quelque sorte, caution.

Le projet associatif travaillé avec le concours de chacune et chacun au cours de ces derniers mois et que nous allons examiner aujourd'hui dans sa version écrite et consolidée devra être la traduction concrète de ces principes et l'ambition collective sur laquelle nous nous engageons collectivement pour les quatre années à venir.

Si nous votons ce texte, nous enclencherons sur proposition du CA une séquence de co-élaboration avec les adhérents sur les territoires d'un modèle de fonctionnement qui devra rendre opérationnelle la mise en œuvre de ces objectifs.

C'est en effet la base des missions que « se donne » l'Union, selon là encore, les termes des statuts. La mise en œuvre de l'Accord Cadre en est un outil pivot en cela qu'elle ouvre des opportunités et offre un cadre partenarial renforcé permettant à notre démarche de Maîtrise d'Ouvrage Collective de prendre toute sa place dans notre philosophie d'un développement concerté et ancré territorialement.

Nous sommes dans le même temps dans un contexte politique et législatif compliqué : les subventions publiques continuent de diminuer mettant en péril nos modèles économiques, les orientations législatives actuelles, telle la future loi ELAN, ne sont pas en notre faveur, la pression sur notre secteur d'activité est toujours plus forte. Nous devons donc réinterroger nos manières de faire ensemble.

Cela ne se fait pas sans l'obligation, pour l'UR, de faire « bouger les lignes », de pouvoir faire évoluer les missions des salarié-e-s ; cela implique parfois des difficultés de compréhension, qu'il nous faut surmonter.

Je retiens l'effort considérable qui a été demandé à notre équipe salariée, qui ne s'est pas ménagée dans un contexte évolutif peu sécurisant. Je tenais à les en remercier particulièrement, et à souligner le rôle prépondérant de Cécile, notre directrice, qui a pris ses fonctions à bras le corps dans ce cadre complexe et qui assume ses responsabilités avec compétence et efficacité.

Le travail engagé est à poursuivre et à consolider, avec le concours de toutes et tous. C'est un beau défi que nous saurons j'en suis sûr, relever collectivement !

Patrick PELLERIN  
Président URHAJ Auvergne-Rhône-Alpes





## Profil des résidents

72% d'hommes – 28% de femmes

21,4 ans - âge moyen à l'entrée

28% sont salariés

640 euros de revenus moyens mensuels



---

## Les séjours

7,25 mois - durée moyenne de séjour

66 % dans une situation de mobilité géographique

**Avant leur entrée** : 48% des jeunes sont chez leurs parents, 41% hors région Auvergne-Rhône-Alpes

**A la sortie** : 30.5% intègrent un logement autonome, 31% retournent dans leur famille



---

## Les logements

5387 logements

7023 lits

11 746 jeunes logés



# L'animation du réseau



Les activités d'animation du réseau ont pour objectif d'accompagner les adhérents dans leurs réflexions et problématiques quotidiennes dans une perspective de formation, d'échange et de mutualisation.

## ▪ Les matinées de l'URHAJ

Organisées 3 à 4 fois par an en marge des CA, ces temps s'adressent à l'ensemble du réseau et sont l'occasion de travailler un sujet d'actualité pendant une demi-journée.

En 2017, 3 sessions ont eu lieu :

- Vers un nouveau projet associatif régional
- Les ressources des jeunes
- L'accord Cadre sur les transitions énergétiques et l'accompagnement d'un projet de réhabilitation / construction

## ▪ Les formations

Un dispositif de formation en direction des animateurs-trices/travailleurs sociaux est reconduit chaque année depuis 2015. Ces rencontres animées par Sébastien Hovart ont pour objet d'outiller politiquement ces professionnels du réseau, interlocuteurs privilégiés des jeunes, sur les enjeux de l'accompagnement global et de leur apporter outils et techniques nécessaires pour des animations réussies.



4 journées thématiques cette année autour de :

- Construire un plan d'action à partir d'une problématique sociale repérée : exemple de l'addiction à l'alcool
- Construire une animation dans la perspective d'un projet citoyen en direction de jeunes (cette séance s'appuyait sur l'organisation du week-end citoyen organisé annuellement par l'URHAJ pour les jeunes du réseau)
- Evaluer une action collective, un geste professionnel essentiel
- Accompagnement individuel et actions collectives : quels liens ? Normes, stéréotypes, déviances dans la relation éducative ?

## ▪ L'engagement auprès des jeunes

L'URHAJ propose également des temps en direction des jeunes des structures Habitat Jeunes. En interne ou en partenariat avec d'autres réseaux d'éducation populaire (MRJC, URACS, Cités d'or, Aequitaz), le Week-end citoyen et le Parlement libre des Jeunes ont vocation à offrir des espaces de rencontre, d'échange, de réflexion collective. Il s'agit d'expériences de démocratie directe mobilisant des jeunes dans une perspective d'élaboration collective à partir de leurs rêves, colères et préoccupations.





« Le 11 et 12 novembre 2017 a eu lieu le 5ème Parlement Libre des Jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes. C'était impressionnant de voir que chaque personne, parmi les centaines de jeunes présents, a pu exprimer ses rêves et ses colères pendant que les autres gardaient le silence et écoutaient attentivement. Cela m'a permis de réaliser que peu importe d'où je viens et qu'est-ce que je fais en ce moment dans ma vie, je ne suis

pas seule, et nous avons tous des préoccupations semblables. J'ai eu la possibilité de rencontrer plein de jeunes venant de différents pays du monde et chaque personne avec laquelle j'ai discuté avait des histoires intéressantes à partager. Bref, ce fut un moment où j'ai eu la possibilité de parler librement sans être jugé ! »

**Gabriela SHAKLEVA, volontaire en service civique à l'URHAJ**



## Le soutien et l'accompagnement des adhérents

---

### ▪ Les Unions Départementales

L'URHAJ accompagne deux territoires spécifiquement, territoires qui ont fait le choix de se structurer en Union Départementale : le Rhône et la Savoie.

Les objets de travail de ces deux structures associatives départementales sont divers : animation collective inter-foyer (avec le soutien de la CAF de Savoie), élaboration de réponses territoriales concertées sur des problématiques locales (PPGID sur la Métropole lyonnaise, SIAO sur la Savoie...), inscription collective dans des dispositifs publics locaux, ... Des partenaires peuvent dans ce cadre être invités à participer (un travail avec la CAF du Rhône a été organisé cette année sur la question des APL). Des salariés de l'Union Régionale ont pu venir en soutien de ces dynamiques.

Ces structurations et les modalités de travail afférentes nourrissent aujourd'hui la réflexion autour de l'opérationnalité du futur projet associatif régional ; définition de l'échelon territorial pertinent ? Articulations entre l'UR et les regroupements départementaux ? Types de soutien de l'échelon régional ? Autant de questions qui devront trouver des réponses pratiques en 2018/2019.

### ▪ Les dispositifs mutualisés

Sur le Rhône, les adhérents ont fait le choix en parallèle de la constitution d'un échelon intermédiaire – départemental – de mutualiser certaines fonctions ; cette mutualisation se fait avec le concours de l'URHAJ qui porte un poste salarié dédié.

**-DAJ** (Dispositif Accueil Jeunes) : mise à disposition de 12 places FJT dédiées à des jeunes âgés de 18 à 24 ans en rupture d'hébergement et suivis par les équipes de prévention. Le DAJ est financé dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes par la Métropole de Lyon et le Conseil Départemental du Rhône, ainsi que par des Allocations Temporaires de Logement, attribuées par la DDCS du Rhône.

**-ASLL** (Accompagnement Social Lié au Logement) : coordination d'actions destinées à prioriser l'accès au logement autonome des résidents en lien avec le PLALHPD, organisation de 2 comités techniques pour les professionnels, suivi individuels de 45 ménages (dont 28 relogés) et animation de 16 ateliers collectifs d'information sur la recherche de logement autonome (140 participants).

**-FNAVDL** (Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement) et lien avec le SIAO (Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation) : suivi des admissions en FJT pour les jeunes repérés par le SIAO et accompagnement individuel AVDL de 10 ménages en vue d'une entrée en FJT ou d'un accès au logement autonome.

#### ▪ Le service civique



L'URHAJ porte un agrément régional service civique ; cet agrément est mis à disposition des structures qui le souhaitent et ce, dans le but de faciliter administrativement l'accueil de jeunes volontaires. En 2017, ce sont 11 jeunes qui ont été accueillis sur les départements du Rhône, de l'Isère, de la Savoie et de la Drôme. Deux l'ont été en direct à l'URHAJ.

#### ▪ La santé

Les problématiques santé des jeunes du réseau sont nombreuses et tendent à se complexifier. S'inscrivant dans la philosophie de la charte d'Ottawa qui appréhende la santé dans sa dimension globale<sup>1</sup>, l'URHAJ travaille depuis plusieurs années à outiller le réseau sur cette problématique : dimension technique, partenariale, financière. L'enjeu étant de faciliter la mise en œuvre de projets santé au sein du réseau et de les inscrire comme une dimension constitutive de l'approche Habitat Jeune. Dans ce cadre, de nombreux partenariats ont été déclinés sur les territoires en lien avec les adhérents : l'ANPAA, l'ALS, le Planning Familial, l'IREPS, le GRAINE, l'IRJB, la Mutualité Française, France assos santé... ; des financements, obtenus auprès de l'Agence Régionale de Santé et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont également été reversés aux adhérents sur des entrées diverses : alimentation, santé psychique, prévention addictions, sport,... La Fondation Roche a aussi financé un projet autour de la prévention des IST et de la contraception.

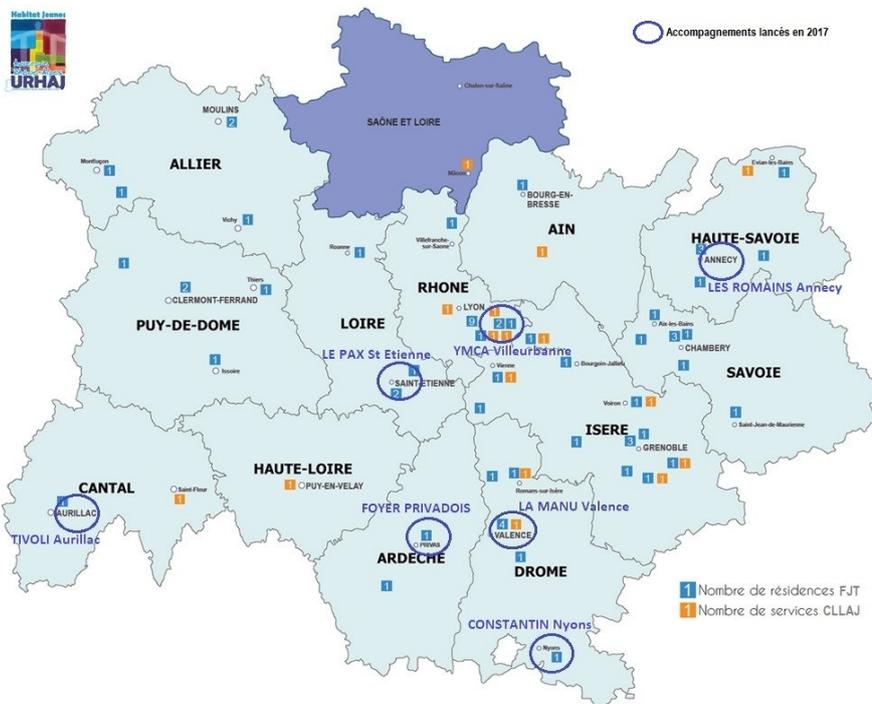
---

<sup>1</sup>La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer [...] la santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne [...] c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles et sur les capacités physiques [...] son ambition est le bien-être complet de l'individu.



## L'ingénierie des projets

L'URHAJ peut intervenir en matière d'ingénierie pour le compte de ses adhérents (projets de réhabilitation et/ou de construction d'offres nouvelles) ou à la demande de collectivités territoriales (conduite d'études de besoins à l'échelle d'un territoire). Analyse de besoins, études de faisabilité architecturale et financière, positionnement du projet social, place des jeunes ; autant de sujets sur lesquels l'équipe d'ingénierie est en capacité d'apporter son expertise. Ce travail qui a vocation à accompagner un projet de bout en bout est mis en œuvre à partir d'une démarche de Maîtrise d'Ouvrage Collective : il s'agit de mobiliser l'ensemble des parties prenantes de manière à co-élaborer et co-valider l'ensemble des étapes. C'est un élément essentiel de la démarche afin d'ancrer au mieux territorialement les projets et de leur donner les meilleures chances de réussite.



*Une particularité en 2017 est le lancement de l'Accord Cadre sur les Transitions Energétiques qui offre un cadre partenarial (DRJSCS, DREAL, AL, CDC, ADEME, ...) et du financement d'ingénierie aux projets de réhabilitation et de construction de RS FJT.*

Ce travail est complété par des échanges au sein du réseau :

- En région, organisation de visites collectives de structures HJ dans une perspective de mutualisation et de réflexions collectives ; cette année, visites à Viltais (Moulins), Habitat Jeunes Montluçon (Montluçon), résidence Escoffier (Chambéry), Le Renouveau (Bourgoin Jallieu).
- Au niveau national, travail d'analyse des financements des opérations de financement de réhabilitation/construction piloté par l'UNHAJ avec la participation de différentes URHAJ.

# La représentation politique du projet Habitat Jeunes

---



## ▪ Le travail dans les instances

Une mission de l'URHAJ consiste à partager son expertise en matière d'Habitat Jeunes ; à ce titre, nous siégeons dans diverses instances :

- la **CRFJT**<sup>2</sup> est pilotée par la DRJSCS et la DREAL. Organisée une fois par an, c'est un lieu de partage des éléments d'analyse relatifs à l'activité des structures HJ et des besoins des publics accueillis qui associent l'ensemble des acteurs publics concernés (collectivités, CAF, services déconcentrés, partenaires du logement, ...). Cette instance a également pour objectif de renforcer la cohérence des interventions (acteurs/territoires) sur la base des enjeux identifiés (problématiques jeunesse, évolution réglementaire et politique, ...).

- le **CRHH**<sup>3</sup> a pour objet le pilotage des politiques publiques en matière d'hébergement et de logement en région ; il est présidé par le Préfet de région. Nous y avons un siège en binôme avec l'URCLLAJ. Notre rôle, aux côtés des autres acteurs associatifs, est de peser dans la mise en œuvre de ces politiques. Un volet consiste notamment à instruire les PLH<sup>4</sup> des EPCI. Il s'agit là de veiller à ce que les besoins en matière de logement des jeunes soient bien pris en compte.

- la **CHAL**<sup>5</sup> est une instance animée par la DRJSCS qui a pour objet l'étude des politiques sociales liées au logement ; un certain nombre de plans y sont étudiés (PDALPHD notamment). Nous y siégeons et de la même manière qu'en CRHH, notre rôle est de partager notre expertise sur les besoins des publics et de défendre notre vision quant aux modalités de réponses opérationnelles.

## ▪ Le lien aux collectivités

L'URHAJ travaille en lien étroit avec les collectivités territoriales et notamment avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Partenaire politique et financier important de l'Union sur la base de ses compétences « aménagement du territoire » mais aussi « santé », le Conseil régional est un acteur essentiel pour notre politique de développement.

---

<sup>2</sup> Commission Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs

<sup>3</sup> Comité Régional de l'Hébergement et de l'Habitat

<sup>4</sup> Plan Locaux de l'Habitat

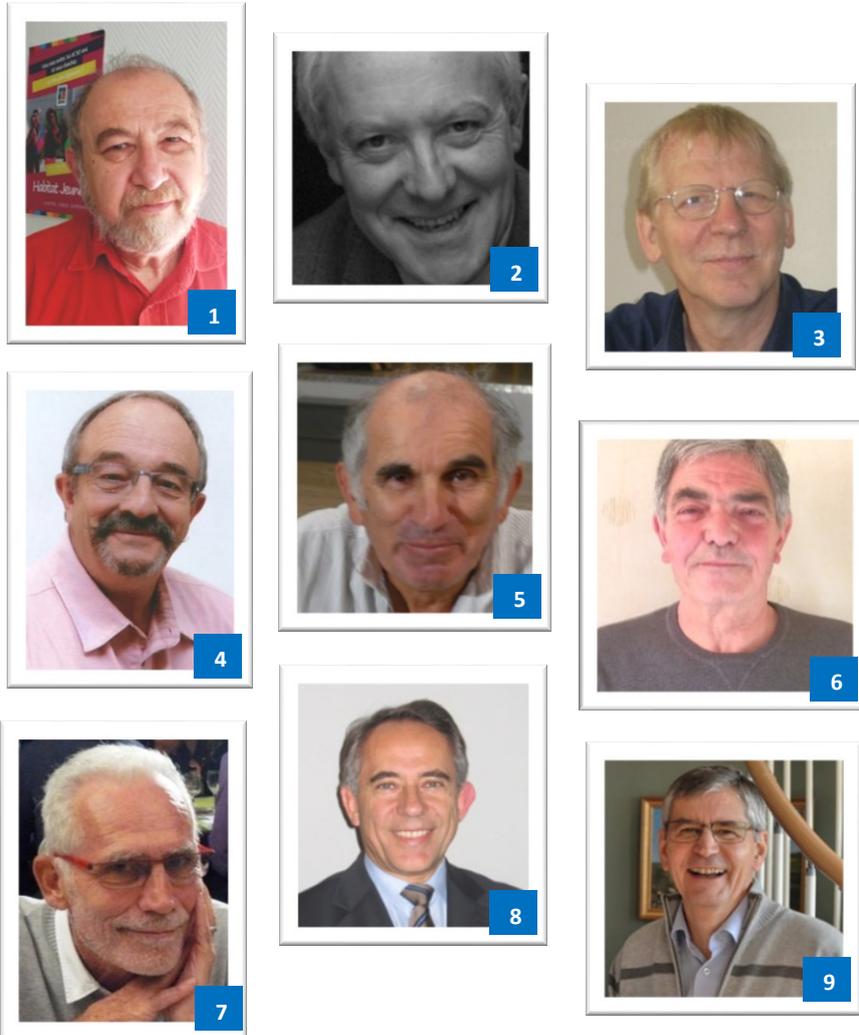
<sup>5</sup> Commission Hébergement et Accès au Logement



# Organigramme et vie associative

## ▪ Le Bureau et le Conseil d'Administration

Le Bureau se réunit tous les deux mois ; instance de pilotage de la structure, il suit les dossiers techniques et valide les orientations.



Président : Patrick PELLERIN (1) - Vice-président : Denis REBOUL-SALZE (2)  
Trésorier : Jacques LEFEBVRE (3) - Trésorier adjoint : Michel REY (4)  
Membres : Jean-Claude ACCARIER (5), Bernard BONILLO (6), Dominique DUPRE(7),  
Michel FAUBERT, Dominique FOUCARD (8), Daniel PETETIN (9)

Le CA a élu un nouveau président en janvier 2018 : Patrick Pellerin remplace Dominique Dupré.

Le Conseil d'Administration, est composé de l'ensemble des adhérents ; il s'est réuni 3 fois en 2017 pour valider les grandes orientations de la structure.

## ▪ L'équipe salariée



Directrice Régionale : Cécile CASEY (1)

Assistante administrative et comptable : Laurence COSTA (2)

Chargée de mission accompagnement de parcours logement : Claire DOITRAND (3)

Chargé de mission stratégie et développement : Romain FERREZ (4)

Chargées de mission ingénierie Habitat Jeunes : Nadège PARANT (5) et Virginie SALLARD (6)

Chargée de mission jeunesse : Marie SANDOZ (7)

L'URHAJ a accueilli deux volontaires en service civique en 2017 : Leila FILIZETTI et Gabriela SHAKLEVA

## ▪ L'UNHAJ

L'URHAJ est membre du réseau national Habitat Jeunes, porteur de la charte nationale Habitat Jeunes. A ce titre, nous :

- Participons aux rencontres nationales organisées tous les deux mois : échanges d'informations, travail de concertation et d'articulation inter-régional, travail sur des synergies communes,
- Participons au groupe de travail national Accord-Cadre : instance de mutualisation et de collaboration entre les régions engagées dans le dispositif, c'est un lieu de travail et d'analyse des projets (production d'outils techniques et financiers) et de formation continue de ses membres,
- Participons aux instances nationales : Conseil d'Administration et Commission Vie de l'Union au sein desquels des administrateurs régionaux représentent la région AURA.



# Rapport Financier

Ce rapport concerne les comptes de l'URHAJ Auvergne-Rhône-Alpes, pour son premier exercice financier après la fusion entre Auvergne et Rhône-Alpes qui a eu lieu au 1er janvier 2017.

Pour rappel, les comptes consolidés 2016 s'établissaient à :

	Hors subv. reversées	dont Rhône-Alpes	dont Auvergne
<b>Total des produits</b> : 581 884 €	505 777 €	541 178 €	40 706 €
<b>Total des charges</b> : 627 498 €	551 391 €	554 550 €	72 947 €
<b>Résultat</b> : déficit - 45 614 €	- 45 614 €	- 13 372 €	- 32 241 €

## ▪ Compte de résultat

L'année 2017 se conclut par un **déficit limité à un peu moins de 5K €**, avec un résultat d'exploitation encore plus négatif mais compensé par une utilisation de ressources précédentes qui vient heureusement modérer le résultat final.

**Le déficit d'exploitation** de 12,7 K € s'explique essentiellement par une forte baisse des produits d'exploitation (-72 K €), malgré une baisse pourtant très importante des charges d'exploitation (près de 90 K €). Ce résultat est cependant meilleur que celui consolidé Auvergne + Rhône-Alpes qui était de - 45,6 K € en 2016. Il convient de préciser qu'une bonne partie du compte de résultat ne résulte que d'un transit de financements vers les associations locales (notamment par un reversement d'une subvention régionale).

**Les produits d'exploitation** diminuent en 2017 à un peu moins de 510 K € : l'augmentation des ressources internes ne parvient pas à compenser complètement la diminution des subventions.

Les ventes d'ingénierie ont augmenté de moitié (63 K €) quand les prestations de services disparaissent quasiment : 2,5 K € au lieu de 28 K €. Les cotisations se montent à 63 K € soit 12,5 % des produits (14,75% si on exclut les produits reversés aux associations).

Les subventions d'un montant de 334 K € en 2017 baissent encore de 32 K € soit près de 100 K € en 2 ans, (- 30 %) avec notamment une forte baisse des subventions du Conseil Régional : - 84 K € en deux ans.

Elles restent la principale source de financement de l'URHAJ (65,6 % ; 59,7% si on exclut les subventions reversées aux associations).

**Les dépenses courantes** à hauteur de 523 K € ont été non seulement maîtrisées mais baissées de 15 % par un effort de réduction des coûts de fonctionnement.

**La masse salariale** représente 55% des dépenses (74 % si on exclut les reversements de subventions) ; elle est en baisse de 3 % avec une équipe réorganisée (départ d'une chargée de

mission en milieu d'année 2016, changement de directrice en 2017, intégration de la salariée Auvergne à la faveur de la fusion).

**Les achats et charges externes** ont fortement baissé (-22%), de même que le loyer des locaux lyonnais (plus de la moitié). Par contre les frais de missions et de déplacement (administrateurs et salariés) ont logiquement augmenté.

**Les amortissements** restent à un niveau équivalent.

#### ▪ Bilan

Au passif, les **ressources permanentes** diminuent légèrement pour s'établir à 255 K €, et le **passif circulant** augmente beaucoup (548 K €) essentiellement à cause de dettes fournisseurs et diverses subventions aux associations en attente de paiement. **L'actif immobilisé** continue de diminuer du montant des amortissements, s'établissant à 27 K €. **Les créances** (essentiellement subventions attendues non versées en fin d'année) et charges constatées d'avance se montent à 363 K €. **La trésorerie** qui en résulte est en forte hausse à 437 K €.

#### ▪ Conclusion

L'URHAJ reste fortement dépendante des collectivités locales et de l'Etat, et l'année 2017 continue d'être impactée notamment par le changement d'exécutif du conseil régional, avec une baisse de subventions de 100 K € en 2 ans. D'autres conventions ont été reconduites avec des baisses de 5 à 7%. Cependant la bonne gestion de l'URHAJ a permis de limiter le déficit à moins de 5 K €. Le fonds associatif représentant 48 % du montant des charges, ainsi qu'une trésorerie confortable, nous permettent de faire face aux créances notamment les retards de versements de subventions, et éventuellement à des aléas dans la gestion de l'association.

Le large périmètre géographique de l'URHAJ Auvergne-Rhône-Alpes, ajouté au contexte général de baisse des subventions publiques, n'augure pas de jours très confortables. Cependant les perspectives de travail en ingénierie dans le cadre de l'Accord Cadre national, en accompagnement des nombreux projets des associations et /ou de territoires devraient fournir du travail rémunéré à l'URHAJ. Par ailleurs, les démarches engagées en direction de structures publiques devraient, nous l'espérons, à moyen terme permettre de déboucher sur des sources de financement nouvelles.

# CHARTRE UNHAJ

ÉTABLIR ET FAIRE PROGRESSER ENSEMBLE UNE SOCIÉTÉ CONFIANTE EN SON HUMANITÉ

## PRINCIPES

Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.

Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.

Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré

favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics.

C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité.

Dans la diversité de nos engagements et de nos opinions, nous refusons la perspective d'une société favorisant l'individualisme, l'isolement, la marginalisation, l'exclusion, la xénophobie et le racisme.

Notre engagement historique aux côtés des jeunes travailleurs se traduit aujourd'hui par un engagement aux côtés de tous ceux qui veulent bâtir leur place dans la société, quelle que soit leur situation à l'égard du travail.

## L'ACTION

Chaque signataire exerce une volonté politique par laquelle il s'engage à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques faisant des jeunes des acteurs reconnus de la vie et du développement d'un territoire.

Chaque signataire s'engage à faire émerger, dans une collaboration permanente avec tous ceux dont c'est la responsabilité le constat des désirs, des besoins et des attentes des jeunes dans tous les domaines où se construit leur développement social et professionnel.

Chaque signataire forge avec ses partenaires et avec les jeunes les réponses diversifiées utilisant habitat, emploi, culture, mobilité, bien-être,

formation, loisirs non seulement dans leur valeur d'usage, mais également dans les effets sociaux qu'ils produisent. Il s'attache ainsi à satisfaire en même temps aux besoins et aux attentes énoncées par les jeunes et à leur exigence, même muette, de considération et de légitimité.

Chaque signataire assure la gestion de projets ainsi conçus, et assume ce faisant la confrontation entre volonté politique, exigence pédagogique et construction économique.

Chaque signataire participe en retour à la réflexion permanente menée avec ses partenaires, et fait ainsi évoluer analyses, stratégies et projets.

## L'UNION

Nous nous unissons pour :

- ⇒ travailler, dans notre diversité, à l'élaboration de projets communs de développement des politiques au service de la jeunesse, notamment en matière d'habitat des jeunes.
- ⇒ témoigner de la situation des jeunes que nous accueillons, être force collective de proposition et partie prenante de la mise en œuvre des politiques qui les concernent, ainsi que de leur évaluation.
- ⇒ promouvoir un idéal associatif et démocratique.
- ⇒ organiser la promotion et la défense de nos idées et de nos actions, accompagner notre développement, en créant les moyens communs nécessaires.
- ⇒ mobiliser, par la proposition, la concertation et la coopération, l'ensemble de nos partenaires publics et privés.